



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Nicolas BOURNY, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU.

**OBJET : Contrat de valorisation des déchets ménagers avec Adelphe - Avenant n°1**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers avec la société agréée Adelphe qui permet de bénéficier de soutiens financiers liés à la collecte sélective des emballages ménagers ainsi que d'un taux de TVA à 5,5 %.

Le contrat, conclu pour une durée de 6 ans avec effet au 1er octobre 2000, expire normalement le 30 septembre 2006. Les aides perçues au titre de ce contrat relèvent du barème national dénommé barème C.

Les aides sont versées sur production des justificatifs trimestriels des tonnages collectés, triés et livrés aux différents repreneurs de matériaux.

Dans un but d'harmonisation du fonctionnement de l'ensemble des contrats passés avec les collectivités, en particulier pour faire correspondre les montants des soutiens avec la période budgétaire annuelle, les sociétés agréées (ADELPHE et ECO-EMBALLAGES), souhaitent que les contrats commencent le 1<sup>er</sup> janvier.

C'est pourquoi, la société ADELPHE, propose à la communauté de prolonger par avenant, le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2006.

Il est donc nécessaire de signer un avenant de reconduction au contrat, aux conditions de l'agrément applicable à ce jour (barème C), pour la période du 1er octobre 2006 au 31 décembre 2006, permettant à la collectivité de continuer à percevoir les soutiens conformément à ce qui était applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le contrat de valorisation des déchets ménagers mettra en oeuvre les dispositions du nouveau barème, dit D approuvé par arrêté ministériel.

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement,

### LE CONSEIL

après en avoir délibéré,

### DECIDE

- **D'approuver** la passation d'un avenant au contrat passé avec Adelphe, prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2006 afin d'assurer la continuité des soutiens jusqu'à la prise d'effet du nouveau contrat,

- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document permettant la mise en oeuvre de cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **13 OCT. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**16 OCT. 2006**

